

# Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 4 octobre 2021

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL (arrivée à 19H35), Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Olivier ROYDOR, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Pouvoir : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS à Olivier ROYDOR

Absents excusés :

Début de la séance : 19H00

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté à l'unanimité

## **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 septembre 2021**

Monsieur le Maire rappelle la correction demandée et effectuée juste avant l'affichage du compte-rendu concernant le point Adressage : « *La question du nommage des voies d'accès privées de plus de 150 mètres ou de plus de 400 mètres a également été abordée. Les élus étant partagés, une décision reste à prendre* ». La Commission STU a pris note de traiter ce point dans sa prochaine réunion.

Il convient également d'apporter une précision dans le sujet Ecoles au niveau du fonctionnement du Centre de Loisirs : « *Il a été décidé de fermer la structure 4 jours pendant cette période pour faible inscription* ». En effet, les décisions de fermeture ont dû être prises dans l'urgence. Lors de la prochaine Commission Petite Enfance/Extra-scolaire prévue le 7 octobre, la cadre qui prévaudra aux prises de décisions sera défini dans la concertation.

Après discussions, le compte-rendu du 9 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

## **2. Télési du Crêt – Saison 2021/2022 :**

Monsieur le Maire informe les conseillers des démarches à entreprendre pour l'ouverture du télési cet hiver. A ce jour, les conditions sanitaires liées à la COVID-19 ne sont pas connues, ni pour le recrutement, ni pour l'accueil du public. De plus, bien que le télési n'ait pas fonctionné l'an passé, la visite annuelle obligatoire des installations est à réaliser. La société GMM viendra donc jeudi 7 octobre.

### a/ Recrutement d'un agent saisonnier au poste de perchman/perchwoman

En vue de la saison hivernale, il convient de lancer le recrutement d'un(e) perchman/perchwoman en contrat saisonnier pour le fonctionnement du Télési « Le Crêt ». Le poste est à pourvoir du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 mars 2022 (la période pourra être étendue selon l'enneigement).

L'appel à candidatures se fera par voie d'affichage jusqu'au 12 novembre prochain. Le poste est basé sur la grille indiciaire de la Catégorie C des adjoints techniques au 1<sup>er</sup> échelon de l'Echelle C1. Les horaires de travail sont le mercredi et le week-end hors période de vacances scolaires et tous les jours en période de vacances scolaires. Des indemnités seront allouées, lesquelles seront votées au prochain conseil. Les candidats doivent pouvoir effectuer des réglages sur les équipements lors de dysfonctionnements et être rigoureux pour respecter la procédure d'encaissement des recettes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DÉCIDE** le recrutement d'un agent contractuel comme défini, et **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne conclusion du dossier.

### b/ Tarifs de remontées mécaniques

Monsieur le Maire fait lecture des tarifs en vigueur et rappelle que ceux-ci n'ont pas évolué depuis 3 saisons. Il est proposé de les maintenir, sachant que les montants sont cohérents par rapport au domaine skiable. Pour information, le Pass Hebdo Vacances 7 jours donne accès aux domaines alpin, nordique et parcours raquettes sur La Pesse, Les Moussières et Lajoux. Les ventes sont faites à la cabane du télési et au Point info.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **VALIDE** le maintien des tarifs du téléski pour la saison 2021/2022 comme suit :

Catégories	Tarifs
1/2 journée enfant	7,00 €
1/2 journée adulte	10,00 €
1 h enfant	8,00 €
1 h adulte	11,00 €
1 journée enfant	10,00 €
1 journée adulte	13,00 €
Nocturne enfant	3,00 €
Nocturne adulte	5,00 €
Cours 1h ESF	5,00 €
Forfait saison SIVOS et jeunes de La Pesse de -18 ans	60,00 €
Forfait saison hors SIVOS et jeunes hors La Pesse de -18 ans	70,00 €
Forfait saison adulte	85,00 €
Pass Hebdo Vacances Enfant	65,00 €
Pass Hebdo Vacances Adulte	85,00 €

### c/ Régie de recettes

Le candidat retenu aura également le statut de régisseur pour la gestion de la régie de recettes du téléski. Les paiements par carte bancaire sont enregistrés via la plateforme DFT (Dépôt de Fonds au Trésor). Depuis avril 2021, la Banque Postale est le nouveau partenaire de la DGFIP pour le dépôt et le retrait des espèces. Les opérations s'effectueront dans un bureau affilié, soit à Saint-Claude ou Oyonnax.

Il conviendra également de nommer un conseiller municipal comme mandataire suppléant de la régie. Marie-Anne LE METAYER se propose. Les arrêtés municipaux seront pris en temps voulu.

### **3. Déneigement – Saison 2021/2022 :**

La commission STU travaille actuellement sur le plan de déneigement pour la saison hivernale. Anthony HAREL sera le référent communal, il sera l'interlocuteur des différents prestataires privés.

#### a/ Recrutement d'un agent saisonnier au poste de déneigeur manuel

Afin de renforcer le service de déneigement assuré par la Commune, il convient de recruter un déneigeur manuel en contrat saisonnier pour la saison hivernale 2021/2022. Le poste est à pourvoir du 1er décembre 2021 au 31 mars 2022 (la période pourra être étendue selon l'enneigement). L'agent assurera le déneigement et le salage des accès aux bâtiments publics, aux moloks, aux logements des bâtiments communaux, à l'école, à l'église, aux WC publics et aux bornes incendie inaccessibles aux engins de déneigement. Il assurera également le ménage des WC publics.

L'appel à candidatures se fera par voie d'affichage jusqu'au 12 novembre prochain. Le poste est basé sur la grille indiciaire de la Catégorie C des adjoints techniques au 1er échelon de l'Echelle C1. La rémunération sera au prorata des heures effectuées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DÉCIDE** le recrutement d'un agent contractuel comme défini, et **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne conclusion du dossier.

Monsieur le Maire explique que les candidatures sont généralement peu nombreuses. Les conditions d'exercice sont en effet compliquées : condition physique et disponibilité nécessaires, horaires variables, ... La commune espère toutefois pouvoir recruter un agent à ce poste important pour le territoire.

## b/ Tarifs et conventions avec les prestataires privés

La commune a recours à des prestataires privés qui travailleront avec l'employé communal sur des secteurs définis dans le plan de déneigement.

- L'entreprise ETARF Balandras a confirmé ses tarifs pour la saison 2021/2022 (hausse de 2 € sur chaque prestation) :

- Etrave : 90,00 € HT/heure, soit 99,00 € TTC
- Fraise : 100,00 € HT/heure, soit 110,00 € TTC

Le coût dégressif d'immobilisation des engins (-75€ d'immobilisation pour chaque 100€ de services facturés) est reconduit à l'identique :

<b>Hypothèse de facturation d'activité en HT</b>	3 500 €	4 000 €	5 000 €	6 000 €
<b>Coût de l'immobilisation en HT</b>	3 000 €	2 625 €	1 875 €	1 125 €
<b>TOTAL Dépenses HT</b>	<b>6 500 €</b>	<b>6 625 €</b>	<b>6 875 €</b>	<b>7 125 €</b>
<b>Soit en TTC</b>	<b>7 150 €</b>	<b>7 287,50 €</b>	<b>7 562,50 €</b>	<b>7 837,50 €</b>

- L'entreprise AD-MECA maintient ses tarifs pour cette saison, soit :

- VC07 (à l'Enquerne) : 21,00 €/HT le passage, soit 23,10 € TTC
- Etrave : 83,00 € HT/heure, soit 91,30 € TTC
- Fraisage : 103,00 € HT/heure, soit 113,30 € TTC

Le taux de TVA appliqué pour ces prestations est de 10%.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **VALIDE** les tarifs énoncés, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions pour la saison 2021/2022 dans ces conditions.

## c/ Réflexion sur l'achat d'une étrave de déneigement

Monsieur le Maire rappelle que l'étrave de la commune nécessite une remise en état de fonctionnement, dont le coût a été évalué à 7 554 € TTC par la société FLEXHYMETAL. Au vu du montant élevé, des devis de matériel neuf ont été demandés. Pour mémoire, le matériel a plus de 20 ans et l'intervention ne préviendra pas d'une autre panne (système hydraulique vieillissant). Il faut également considérer le temps passé par l'employé communal à réparer l'engin pour le maintenir en état de marche. Une solution d'achat en commun avec la commune des Bouchoux de l'ancienne étrave de Septmoncel permettrait d'avoir un second matériel lors de son immobilisation, mais son état d'usure est aussi bien avancé.

Ainsi, la société CASSANI-DUBOIS, fournisseur de l'Unimog, a transmis une offre à 15 600 € TTC avec 500 € de reprise de l'ancienne étrave. La société SICOMETAL a quant à elle fait une offre pour du matériel en stock à 14 160 € TTC. FLEXHYMETAL doit également faire un devis pour du matériel neuf. La commune a les crédits pour envisager cet investissement, qui pourra être amorti sur 6 à 10 ans.

L'aspect assurance du matériel de déneigement est évoqué (étrave, fraise à neige ...). Une demande sera faite à GROUPAMA pour bénéficier d'une couverture bris de machine et du prêt de matériel le temps de son immobilisation en cas d'avarie.

### **19H35 : Arrivée de Anthony HAREL**

Tous ces éléments pris en compte amènent la réflexion que la réparation est un risque. Monsieur le Maire rappelle le coût de réparation de l'ancien Unimog à 22 000 €, et de son remplacement à neuf 1 an après.

Le Conseil Municipal est amené à faire un vote de principe sur l'achat d'une nouvelle étrave, dont le résultat est de 10 voix Pour et 1 Abstention.

#### **4. Budget principal : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**

Comme proposé par le Trésorier, La Pesse a accepté le passage anticipé à cette nouvelle nomenclature dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la place de la M14. L'obligation finale pour toutes les collectivités sera le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cet échelonnage permettra au SIDEC d'accompagner les collectivités. La M57 est une nomenclature récente déjà utilisée par les métropoles et les régions. Elle sera donc ensuite la seule utilisée pour toutes les collectivités locales et établissements publics (sauf pour les budgets assainissement qui restent sur leur nomenclature).

L'avantage qui en ressort est plus de souplesse de gestion :

- des mouvements de crédits possibles entre chapitres (limités à 7,5% des dépenses réelles) sans passer par une DM (décision modificative). Ceci peut permettre de liquider des factures sans attendre le conseil municipal, il suffira de l'en informer à la séance suivante.
- le calcul des amortissements se fera au prorata temporis (date de mise en service du bien).
- la possibilité de neutralisation des dotations aux amortissements des subventions (jeu d'écriture pour préserver la section de fonctionnement)

En tant que commune de -3500 habitants, le RBF (Règlement Budgétaire Financier) ne concerne pas la commune qui continuera à faire un DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) avant le vote du budget. Par contre, le Trésorier conseille d'opter pour une nomenclature M57 développée. C'est une arborescence de comptes à 5 chiffres permettant d'affiner les crédits sur des comptes détaillés. Dans une seconde étape, le CFU (Compte Financier Unique) sera mis en place. Ce document remplacera le compte administratif et le compte de gestion pour n'avoir qu'un seul document budgétaire émis par la Trésorerie.

La qualité de l'accompagnement de l'équipe de la Trésorerie permet d'envisager cette transition très sereinement.

D'après ces éléments, le Conseil Municipal avec 11 voix Pour, **APPROUVE** la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, telle que présentée ci-dessus.

#### **5. Annulatifs partiels de titres de loyer suite à une panne de chauffe-eau dans le logement « Les Ramas » :**

Monsieur le Maire fait état d'une panne de chauffe-eau dans le logement Les Ramas depuis le mois d'août. La pièce de rechange n'a toujours pas été réceptionnée pour réparation. Le locataire, M. James BRESSY, est donc dans une situation inconfortable depuis cette date ; à charge du propriétaire de trouver une façon de le dédommager. Il est proposé de lui accorder une compensation financière tant que la situation perdure. A ce jour son loyer mensuel est de 202,31 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** une réduction des titres de loyer pour la moitié du montant dû, soit 101,16 € à compter du signalement de la panne et ce jusqu'à réparation de l'installation.

Actuellement, le bâtiment du Relais des Skieurs connaît régulièrement des défauts au niveau électrique, montrant une nouvelle fois que des travaux de rénovation sont plus que nécessaires.

#### **6. Projet de restructuration du bâtiment multi-fonctions :**

Une nouvelle réunion s'est tenue le 8 septembre dernier avec les financeurs du projet. Le travail est toujours d'optimiser le plan de financement en cherchant à obtenir le maximum de subventions sur chaque dispositif. La difficulté est de décomposer et de justifier les montants sur chaque lot. L'économiste en charge du projet a refait les estimatifs, tenant compte des augmentations liées à la situation actuelle du BTP et aux imprévus.

Il a été nécessaire de déposer des dossiers de subvention pour respecter les dates limites imposées. La Sous-Préfecture confirme que le dossier est ciblé prioritaire et qu'il faut continuer à chercher le subventionnement maximal de 80% du coût global.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation aux conseillers de solliciter les subventions arrêtées :

DETR 2021 :

Domaine	Montant HT	%	Subvention
Études & Maîtrise d'œuvre	355 317.50 €	80 %	284 254 €
Accessibilité mairie – Point lecture	466 750 €	64,85 %	302 703 €

Il conviendra de déposer le dossier DETR 2022 avant le 31 décembre 2021.

FNADT 2021 :

Partie	Montant HT	%	Subvention
Activité touristique	973 553 €	40 %	389 421,09 €

A ce jour, le plan de financement est le suivant :

Financement	Part	Montant
LEADER	6.04 %	250 000 €
DETR 2021	14.19 %	586 957 €
DETR 2022	11.33 %	468 861.45 €
FNADT	9.41 %	389 421.09 €
Département	11.24 %	465 000 €
Région EFFILOGIS rénovation tertiaire	10.88 %	450 000 €
Région Bois local rénovation	4.83 %	200 000 €
Région Bois local extension	12.08 %	500 000 €
Autofinancement	20.00 %	827 559.89 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>4 137 799 €</b>

Monsieur le Maire confirme que le vote demandé ce soir n'est qu'une formalité administrative et n'engage pas la réalisation du projet. Le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) sera lancé fin octobre ; ce n'est qu'après la réception des offres de entreprises qu'il faudra délibérer sur le plan de financement définitif et le lancement des travaux.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour et 1 Abstention, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions DETR 2021 et FNADT 2021.

## **7. Rénovation logements bâtiment Fruitière : Devis de travaux**

Monsieur le Maire rappelle l'opportunité donnée par le plan de relance de financer des travaux sur des deux logements locatifs (habituellement peu subventionnés). Pour mémoire, le projet est subventionné à 56% (pour une dépense subventionnable de 58 623 €) pour des montants alloués de 19 540 € par le Département du Jura et 13 200 € par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

La Commission STU avait présenté le chantier et le cahier des charges de rénovation à 6 artisans locaux (La Pessière, Vadim NICOLET, Pierre ROSSERO, Vivien BLANC, Sylvain. BRIQUET, Clément MERCIER) et a obtenu 2 offres. Après analyse des offres, les notes ont été attribuées comme suit :

Candidats		C. MERCIER		S. BRIQUET	
		Autour du bois	Note	L'Atelier de la Petite Montagne	Note
<b>Prix</b> <b>(Note /50)</b>	Mains d'œuvre	29 929.74 €		17 274.00 €	
	Matériaux	14 320.00 €		26 258.20 €	
	Bois communal à 200€/m3	697.92 €		1 575.60 €	
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>44 947.66 €</b>	<b>50</b>	<b>45 107.80 €</b>	<b>48</b>
<b>Technique</b> <b>(Note /50)</b>	Respect du cahier des charges /10		5		10
	Mémoire technique /10		10		10
	Délai /10		10		10
	Suivi de chantier participatif /10		10		5
	Moyens humains /10		10		5
	<b>Note /100 :</b>		<b>95</b>		<b>88</b>

Au-delà de l'aspect prix, l'offre remise par Clément MERCIER apporte une autre vision des travaux à mener dans ce bâtiment avec une prise en compte du chantier participatif cohérente.

Anthony Harel est indépendant mais travaille régulièrement avec Clément Mercier et ne prendra pas part au vote.

Benjamin SEVESSAND, en tant que membre de la commission STU, argumente que le choix de l'entreprise Autour du Bois permettra d'avoir 2 artisans constamment sur le chantier, ce qui facilitera le déroulement du chantier participatif. La proposition faite de mettre en œuvre l'isolant biosourcé (ouate de cellulose) par insufflation permet de réduire le temps de travail, le volume de bois de caissonnage, les risques d'approvisionnement et les chutes.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers municipaux de se positionner sur le choix de l'artisan.

Après discussions, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour et 2 Absentions, **ATTRIBUE** le marché de travaux de rénovation des logements de la Fruitière à l'entreprise Autour du Bois, **VALIDE** le devis d'un montant de 44 947,66 € TTC, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Le délai de réalisation est fixé à février-mars 2022. Les travaux d'électricité et de plomberie seront lancés ultérieurement.

## **8. Ecoles : Point de situation**

- Le COPIL s'est réuni le 10 septembre dernier. Dans l'attente de l'étude d'architecte, il a été décidé que celle-ci soit présentée lors d'une réunion avec les membres des 4 conseils municipaux, puis que des réunions publiques soient programmées sur chaque territoire avant la prise de décision finale.

- La Commission Petite Enfance se réunira le 7 octobre. La convention CAF doit être rédigée avant le 15 octobre. Toutefois, le montant du subventionnement CAF est remis en cause de par la sortie des communes de la ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

- Le Rectorat a retenu les communes du futur SIVOS pour un dispositif « Territoires éducatifs ruraux ». Celui-ci permettra des financements d'accès à la culture et de mise en lien des différents pôles éducatifs. Les élus seront conviés à une réunion d'information très prochainement.

## **9. Forêt : Vente de chablis**

Suite à l'annonce d'une vente de chablis communal en parcelle 11, une seule offre a été réceptionnée.

Il s'agit de Michel PROST qui propose le prix de 9 € le mètre cube de hêtres.

D'après cette proposition, le Conseil Municipal à l'unanimité, **ATTRIBUE** ce lot de 4m<sup>3</sup> à Michel PROST et **ACCEPTE** le prix de 9 € le m<sup>3</sup>.

Monsieur le Maire informe également de la vente de bois résineux sur la Parcelle 14 le 28 septembre dernier à la société JUILLIARD pour un montant de 14 590 € HT. Les prévisions budgétaires ont donc été réalisées cette année.

## **10. Cérémonie du 11 Novembre**

La commune organisera une cérémonie pour la Commémoration du 11 novembre 1918. L'horaire est à définir avec la Commune des Bouchoux afin que le corps des pompiers soit présent.

A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera proposé.

## **11. Repas des aînés**

Le repas offert par la commune aux personnes âgées de 70 ans et plus se tiendra cette année à l'Auberge des Érables. Un colis sera offert aux personnes dans l'incapacité d'y participer.

## Questions diverses :

- Projet La Combe : Le groupe de travail Logements s'est rendu sur site pour continuer la réflexion sur cette zone classée constructible, dont le propriétaire a proposé à la commune de lui faire une offre en vue d'un éventuel projet d'urbanisme porté par la commune. Après réflexion, l'avis des élus est que l'aménagement de cette zone par la commune ne paraît pas pertinent au vu des difficultés techniques et environnementales liées à la zone humide.
- Association du GET (Groupement Economique et Touristique) : Les prestataires réunis dans cette association à l'époque de la création du SMDT (Syndicat Mixte de Développement Touristique) ont pour vocation de promouvoir les activités économiques et touristiques de la commune via un plan de territoire imprimé et un site internet dédié. A ce jour, le bureau a du mal à se renouveler. La commune sera attentive au devenir de cette association et à la pérennité des outils pertinents dont elle dispose : dépliant-site internet. Audrey GRANDCLEMENT sera présente à cette AG.
- Arbre scolyté : La commune doit intervenir sur une parcelle privée pour un risque de chute d'arbre mort. Les propriétaires de la parcelle ont été informés. Le sujet de la propriété forestière a été abordé avec la Sous-Préfecture. Le Maire peut prendre un arrêté de police au nom de la sécurité publique. Cela amène les questions : Qui prend en charge les frais de bûcheronnage ? Quelles possibilités la commune a-t-elle pour lutter contre les scolytes ? La Sous-Préfecture prévient que la procédure est lourde et longue. Il est décidé de confier l'abattage de l'arbre à un prestataire privé comme ce fut le cas cet hiver lors de l'obstruction des pistes de ski de fond après un coup de vent.
- Défense incendie : Le Chef de Centre de la caserne des Couloirs informe la commune de l'accès à un poteau incendie rendu impossible à cause du stationnement d'un véhicule et demande donc la suppression de cet emplacement et l'installation de protection autour du poteau. La commune fera le nécessaire dans ce sens.
- Zones de quiétude volontaire pour la faune sauvage (ZQVFS) sur le massif Champfromier/Chalam : Marie-Anne LE METAYER a représenté la commune lors du dernier COPIL, afin de relancer une démarche engagée en 2019 visant à fédérer les acteurs du territoire autour d'une stratégie locale commune de préservation de la faune sauvage dans le massif de Champfromier/Chalam, et le déploiement d'une zone de quiétude volontaire. Etaient représentés les services de l'Etat fortement mobilisés, les représentants des communes de l'Ain concernées par leur territoire, le PNRHJ, l'Association Tétras Jura, l'ONF, le CRPF, l'association AABLCC, les associations de protection de la nature, de chasse, etc.  
La commune de La Pesse, même si elle n'est pas concernée au niveau de son territoire, est associée à la réflexion. La voie communale qui mène au site de la Borne au Lion, de plus en plus fréquenté, représente en toute saison une porte d'accès aux zones concernées. Le Crêt de Chalam en particulier, riche pour sa biodiversité, constitue une zone très sensible de protection des tétraonidés, surtout en période hivernale avec une forte divagation liée aux activités de loisirs. Le statut de la route de La Borne au Lion, comme d'autres voies de circulation et de pénétration dans le massif forestier côté Ain, a donc été évoqué. Des actions de sensibilisation et de signalisation sont envisagées.

A l'issue de cette réunion, des groupes de travail ont été constitués (Biodiversité/forêt, chasse, cueillette et Biodiversité/pratiques sportives et loisirs).

Mme la Sous-Préfète de Saint-Claude souhaite une visite sur le site de la Borne au Lion pour mieux en saisir les enjeux. Une rencontre sera organisée, l'association ABLCC associée à la réflexion.

- L'R de La Pesse : Les conseillers doivent rédiger leur article d'ici le 20 octobre
- Marché d'à Côté : Le Conseil Municipal félicite l'USC de La Pesse pour l'organisation de l'évènement et encourage les membres qui montrent une grande motivation dans leurs projets de manifestations.
- Démontage du city-stade : La date est fixée au samedi 6 novembre 2021 à 10 heures

La séance est levée à 21H55.

Le prochain conseil municipal est fixé au **mardi 16 novembre 2021 à 19h.**